

ARRONDISSEMENT
TOURS

ANVAL
Syndicat Mixte
Affluents Nord Val de Loire

Nbre de Membres en exercice : 33
Nbre de Présents : 19
Nbre de suffrages exprimés : 20

Le dix-neuf juin 2020, à 18 heures, le Comité Syndical ANVAL, dument convoqué le 12 juin 2020, s'est assemblé à la salle Emmanuel Chabrier à La Membrolle-sur-Choisille, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS.

Etaient présents : M. Sébastien MARAIS, M. Bruno FENET, Mme Régine HINET, M. Michel PASQUIER, M. Ludovic BOURDIN, M. Dominique GOURDON, M. Jean-Pierre GILET, M. François PILLOT, M. Jean-Pierre RIOT, Mme Hédia GHANAY, M. Alain BASTIE, M. Pierre HABERT, Mme Caroline BOILLE, M. Eric POUDELET, M. Jacques MOTARD, M. Michel DUREAU, M. Eric LAPLEAU, M. Stéphane MARCHAIS, M. Alain GAUTIER.

Pouvoirs : M. Bertrand RITOURET et M. Christian VRAIN ont donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS ; Mme Martine POTEL à M. Bruno FENET ; M. Sébastien CORLAY-QUESTEL à Mme Régine HINET.

Secrétaire de séance : Mme Régine HINET.

DEL 19062020-02 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRE, un rapport sur le compte administratif 2019 a été joint aux délégués et aux communes membres.

Le Président présente le compte administratif 2019, puis le Comité élit à sa présidence M. Bruno FENET, Vice-Président, le Président s'étant retiré pour le vote.

Le Comité Syndical à 22 voix POUR (le Président s'étant retiré), après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif,
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion de l'exercice dressé par le Trésorier du syndicat,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Excédent de fonctionnement cumulé à fin 2019 :	181 070,59 €
Excédent d'investissement cumulé à fin 2019 :	111 006,68 €
Reste à réaliser en recettes d'investissement :	33 600,00 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissement :	- 30 336,00 €

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Sébastien MARAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-200085702-20200619-DEL19062020-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

Affichage : 19/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



ANVAL
(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)
Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE